



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maïche

**n°2023 – 051**

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**SEANCE DU 31 AOUT 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 31, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 22 aout, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'aout.

**Membres en exercice : 18**

**Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN**

**Présents : 16** Christine ARNOUX Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD

**Absents : 2** Damien SCHELL, Christine TREDANT

**Procurations : 1** Damien SCHELL donne procuration à Brigitte MAIRE

**Délibération n°2023 – 051 :**

*Objet : Fixation d'un tarif pour photocopies à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023*

Le Maire informe l'Assemblée que, suite à la dématérialisation de nombreux services (préfecture, cabinets notariés, etc.), certains usagers se présentent régulièrement en Mairie avec des documents électroniques qu'il est nécessaire d'imprimer ou de copier pour traiter leur dossier, alors que d'autres usagers font le choix de les imprimer chez eux au préalable. Il en résulte un accès inégal au service public.

De plus, le coût de l'impression représente une charge grandissante sur le budget, au vu de l'inflation, notamment sur les impressions en couleur.

C'est pourquoi le Maire propose de créer un tarif pour les impressions et les copies. Il ne s'agit pas de créer un service d'impression en Mairie, mais de facturer les usagers *lorsque la réalisation d'impressions ou de copies en Mairie est rendue nécessaire pour traiter les dossiers en Mairie.*

Les tarifs proposés sont les suivants :

<i>POUR LES PARTICULIERS A partir de la 1<sup>ère</sup> copie</i>	<b>Tarif par feuille</b>
Impression noir et blanc / A4	0.20 €
Impression noir et blanc / A3	0.50 €
Impression couleur / A4	0.50 €
Impression couleur / A3	1.00 €

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide après en avoir délibéré de valider les tarifs proposés lorsque la réalisation d'impressions ou de copies en Mairie est rendue nécessaire pour traiter les dossiers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Suffrages exprimés : 17**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le 01/09/2023

ID : 025-212501936-20230831-2023\_051-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE :